

Résolution de l'Assemblée générale du personnel du Gymnase de La Cité

* * * * *

L'Assemblée générale du personnel gréviste du Gymnase de La Cité constate, qu'à ce jour, le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante des salaires réels.

De plus, elle juge la proposition d'une nouvelle prime « vie chère » de 15 millions pour l'ensemble des secteurs public et parapublic, arrachée grâce à la mobilisation, comme étant clairement insuffisante.

Dans ce sens, elle soutient pleinement les principes défendus dans la résolution votée par l'Assemblée générale unitaire de la fonction publique et du secteur parapublic du 22 mars dernier et notamment le droit à la pleine indexation pour tous les secteurs du public et du parapublic.

De plus, elle s'engage à :

- participer aux différentes actions qui auront lieu durant cette semaine de mobilisation, dont la manifestation de ce jour.
- continuer la mobilisation par différents moyens - dont la grève et la manifestation - avec détermination si le Conseil d'Etat persistait dans son entêtement à ne pas accorder de réelle compensation salariale pour 2023, une compensation pérenne et qui devra s'appliquer à l'ensemble des secteurs publics et parapublics.

Résolution votée à l'unanimité.

Gymnase de La Cité, le 28 mars 2023